

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2022 À 19H

Sous la présidence de Mme Josiane CHAPPEL, 1^{ère} adjointe au maire.

L'an deux mille vingt-deux, le 18 juillet à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Hésingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Hésingue, après convocation légale, en date du 13 juillet 2022.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Fabienne BOULIER, Nicolas CHRISTEN, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Nathalie REIBEL, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER,

Procurations :

M. Gaston LATSCHA à Mme Josiane CHAPPEL
M. Rémy CASTRO à Mme Jocelyne SCHIRCH
Mme Anne KARABABA à Mme Sylvie GRUNTZ
M. Stéphane MARTIN à M. Christian LANDAUER
M. Christophe OUDOT à M. Jean HERTZOG
M. Vincent SCHWEITZER à M. Denis ARNOUX
M. Cédric SCHWIRLEY à M. Jean-Luc KOCH
Mme Chantal SENFT à M. Paul LATSCHA

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : Lannick VIGOUROUX

2022-58 Subvention projet de radars pédagogiques

À la demande des élus, la police municipale conduit depuis quelques mois le projet d'implantation de radars pédagogiques aux endroits indiqués sur le plan présent dans le dossier de séance.

Le montant du devis établi après mise à concurrence s'élève à 23 130,14 € TTC.

Or, la Communauté Européenne d'Alsace procède à l'attribution de subventions dans le cadre de répartition des fonds issus du produit des amendes de police. Les projets ainsi soutenus doivent avoir pour effet un renforcement de la sécurité de l'ensemble des usagers de la route.

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le 21/07/2022

SLOW

ID : 068-216801357-20220718-202258D-DE

Le projet d'installation de radars pédagogiques correspondant parfaitement à cet objet, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le maire à effectuer la demande de subvention auprès de la CEA et à accomplir tout acte en vue de la réalisation de ce projet.

Fait à Hésingue, le 19 juillet 2022

Pour le maire empêché, le 1^{er} adjoint

Josiane CHAPPEL

